

Département de l'ALLIER	L'an deux mil vingt-trois, le seize mars à dix-huit heures 30, le Conseil Municipal de la Ville de DESERTINES, légalement convoqué le dix-sept mars deux mil vingt-deux, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur SANVOISIN, Maire.
Arrondissement de MONTLUÇON	Présents : MM. SANVOISIN Christian, BERNARD Jean-Luc, BIERJON Stéphane, NOUAILLES Didier, DA SILVA Jonathan, DESNOUX Patrice, GUILLON François, LEROY Fabien, LOPES Pascal, PALIOT Didier, PRIÈRE Pascal, SAGNEZ Dominique, SIMONIN Jean-Jacques, TOULOUSE Serge et Mmes BABUT Fatima, BESSON Valérie, CHARRET Audrey, CHAUVET Caroline, COLLINET Dominique, MANSAT Lucette, MONCELON Claire, TYNDIUK Allyssone Excusés : M. BARRADO Alain ayant donné pouvoir à BESSON Valérie Mme GINDRE Anne ayant donné pouvoir à DA SILVA Jonathan Mme MAJER Lynda ayant donné pouvoir à LEROY Fabien
Commune de DESERTINES	<u>Secrétaire</u> : M. DESNOUX Patrice

DELIBERATION N° 2023-01-12

OBJET : MISE A DISPOSITION EXCEPTIONNELLE DE LA SALLE DES FÊTES

CONSIDÉRANT le courrier en date du 27 février 2023 du Comité de Défense de l'Hôpital Public (CDHP), qui sollicite la possibilité d'utiliser la salle des Fêtes afin d'organiser une rencontre avec les usagers de l'hôpital le 20 mars 2023,

CONSIDÉRANT l'attachement de la commune de Désertines à l'hôpital public et la nécessité de promouvoir des soins de qualité,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

D'ACCORDER la possibilité pour le Comité de Défense de l'Hôpital Public d'utiliser la salle des Fêtes pour organiser une rencontre avec les usagers de l'hôpital le 20 mars 2023.

D'ACCORDER la gratuité pour la mise à disposition de cette salle pour la tenue de cette réunion.

Au Registre sont les signatures,
Pour Extrait Conforme,

Le Maire,
Ch. SANVOISIN


 exécutoire par le Maire,
compte tenu de la réception en
Sous-Préfecture le 21.03.2023
et de la publication ou notification
le 21.03.2023

Le Maire.

